

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉNUMÉRÉS DANS LES PAGES CI-JOINTES (Annexe 1, no.13) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis par la Ville de Shawinigan portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 5 SEPTEMBRE 2023.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan à l'adresse suivante :

Cour municipale de la Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3
Téléphone : 819-536-7211 #216
Télécopieur : 819-536-2797
Courriel : courmunicipale@shawinigan.ca

À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE L’AFFICHAGE PUBLIC DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.

À Shawinigan, ce 7 SEPTEMBRE 2023

Le greffe de la cour municipale.

VILLE DE SHAWINIGAN

Poursuivante – requérante

c.

Défendeurs – intimés
(Voir Annexe I, no.13)

**JUGEMENT AUTORISANT LA SIGNIFICATION
PAR AFFICHAGE PUBLIC**

VU la demande du poursuivant,

VU les tentatives de signification infructueuses et,

VU l'article 24 du *Code de procédure pénale*

PAR CES MOTIFS :

- ACCUEILLE la requête :
- AUTORISE la signification de tous les constats énumérés sur la liste jointe en annexe I (no.13) par affichage public pendant une période de 30 jours au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan ainsi que sur son site web <https://www.shawinigan.ca/services-aux-citoyens/cour-municipale> et appose ma signature sur la première page de l'annexe I (no.13) et comportant ___1___ page(s).

À Shawinigan, ce 5 septembre 2023


Martine St-Yves, jcm

AVIS DE SIGNIFICATION

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE ET SUR LE SITE WEB
DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Défenderesse/Défendeur	Date d'infraction	No. constat	Montant
Jean Boisvert	2022-10-25	807025410	494,00\$
Jean Boisvert	2022-10-25	807025411	494,00\$
Mavrick Filiault	2022-11-22	806471551	277,00\$

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du 7 SEPTEMBRE 2023
*Une interruption de la prescription a été accordée pour ce constat d'infraction.